

1
(N° 87.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Jean-Antoine Van de Leemput.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Antoine Van de Leemput, fondeur mécanicien, domicilié à Anvers, depuis l'année 1817, est né à Gueldres (Prusse), le 7 septembre 1795.

Il résulte des renseignements recueillis que le pétitionnaire a établi dans la ville qu'il habite une fonderie de métaux qui est la seule qui existe dans cette localité, et qui peut par ses produits rivaliser avec les fonderies du pays de Liège, même pour les objets à l'usage des chemins de fer; qu'il fait vivre un grand nombre d'ouvriers; qu'il a épousé une Belge qui l'a rendu père de deux enfants nés à Anvers, et qu'il est, sous le rapport de ses opinions politiques comme sous celui de la moralité, digne de la bienveillance du Gouvernement.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÏSE.